

que les contributions au budget général des Nations Unies par des États qui ne sont pas membres, mais dont certains sont membres de la Cour, ce calcul ne peut se faire que par estimation. Le tableau ci-joint fait ressortir l'estimation des dépenses qu'effectue le Canada pour soutenir la Cour.

Contribution du Canada aux dépenses\* effectives de la Cour internationale de justice (en dollars américains)

1946**	\$28,200
1947	16,800
1948	19,100
1949	18,800
1950	18,900
1951	19,700
1952	21,000
1953	19,300
1954	18,400
1955	19,600
1956	21,100
1957	23,300
1958	21,300
1959	22,600
1960	22,800
1961	23,700
1962	29,300
1963	27,800
1964	31,800
1965	35,200
1966	35,000
1967	35,700
1968	42,000
1969	46,300
1970 (affectations de crédits)	43,400
1971 (évaluation)	44,800

\*La contribution du Canada a été estimée d'après le pourcentage de la cotisation du Canada dans le budget général des Nations Unies et celui des dépenses effectives de la Cour internationale de justice. On s'est servi des affectations de crédits pour 1970 et des évaluations de dépenses pour 1971.

\*\*Les dépenses de 1946 ne portent que sur une partie de ladite année.

MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Question n° 917—**M. Robinson:**

Quel pourcentage des prévisions supplémentaires du ministère des Approvisionnement et Services et le procureur général du Canada est destiné a) aux travaux d'hiver, b) à la diminution du chômage, c) à la sous-évaluation des dépenses, d) à la lutte contre l'inflation, e) aux nouveaux programmes, f) au recrutement d'employés supplémentaires?

**L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnement et Services):** a) Aucun; b) 44 p. 100; c) à f) aucun.

Remarque: A la suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Commission Glassco), le Bureau des services d'informatique, pour fournir aux ministères fédéraux des services de traitement des données, est entré en activité en 1965-1966. Le Bureau a acquis, en 1966, un ordinateur de grande envergure et finance ses activités

[L'hon. M. Sharp.]

grâce à un fonds renouvelable. Un poste de \$1,242,551 pour le fonds renouvelable du Bureau des services d'informatique a été inscrit à titre de crédit 10a au Budget supplémentaire «A», afin de recouvrer les frais de mise en route de l'ordinateur. Ce montant représente 56 p. 100 du montant total voté par le Parlement.

LA PÊCHE ET LE PRODUIT NATIONAL BRUT

Question n° 962—**M. Sulatycky:**

Quel pourcentage du produit national brut au Canada provient de l'industrie de la pêche?

**M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts):** L'importance des diverses industries dans l'économie est calculée à partir du produit intérieur brut au coût des facteurs, plutôt qu'à partir du produit national brut aux prix du marché. Dans la statistique des comptes nationaux, le piégeage et la pêche relèvent de la même rubrique et le traitement du poisson, de «industrie manufacturière». Il n'est donc pas possible d'obtenir le chiffre exact de la contribution de la pêche, c'est-à-dire les secteurs primaire et secondaire, au produit intérieur brut. Grâce au système des pondérations de l'indice de la production industrielle, on peut cependant obtenir un chiffre approximatif. En procédant ainsi, la contribution globale de la pêche et du traitement du poisson au produit intérieur brut a été de 0.3 p. 100 en 1969.

LA LIQUIDATION DES PAPIERS DE REBUT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 976—**M. Sulatycky:**

1. Comment les ministères du gouvernement à Ottawa disposent-ils des papiers de rebut?

2. Le gouvernement fait-il un recyclage des papiers de rebut?

**L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnement et Services):** D'après la Corporation de disposition des biens de la Couronne: 1. Les papiers de rebut des ministères sont vendus par la Corporation de disposition des biens de la Couronne, à la suite de contrats octroyés par voie d'adjudication publique.

2. Non.

LES RENSEIGNEMENTS SUR LES COTISATIONS DES CANADIENS À DES SYNDICATS INTERNATIONAUX

Question n° 1065—**M. Deakon:**

Le gouvernement a-t-il reçu ou recueilli des renseignements au sujet des cotisations que paient les Canadiens à des syndicats internationaux et, dans l'affirmative, a) quelles sommes les membres de syndicats ont-ils versées à des syndicats canadiens dont les bureaux principaux se trouvent aux États-Unis, b) quel pourcentage de ces cotisations a été envoyé au bureau de la centrale aux États-Unis, c) quel pourcentage des cotisations a été investi au Canada?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Le Bureau fédéral de la statistique, en vertu de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, réunit certains renseignements sur les cotisations versées par des Canadiens à des syndicats internationaux. Ces renseignements sont publiés chaque année dans le Rapport annuel du ministre de l'Industrie et du Commerce (Partie II, Syndicats